

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 02 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **Lundi 2 Juin**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLOU – Julie CHARPENTIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Marie-Claude HOUDELIER – Lilian BÈGUE – Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ – Caroline BEAUDUCEL - Florence LAMBARÉ – Jérôme BÉNÉZET – Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Michèle DUCHEMIN - pouvoir donné à Pierrette LEHAY
Yohann FOUASSIER - pouvoir donné à Michel BOUILLOU (pour les points 1,2 et 3A)

Secrétaire : Yannick BRUNEAU

1- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE »

Le document soumis au vote lors du conseil du 24 Mars dernier comportait une « erreur matérielle », invalidant le BP. En effet, le résultat de fonctionnement négatif de l'année 2024 a été reportée en recette négative et non comme une dépense. En inscrivant ce report en dépense, le total général change (494 483,26 € au lieu de 435 734,16€). Cette modification n'a aucune incidence financière.

Ainsi, le Conseil, à l'unanimité :

- A retiré la délibération 2025-04-21 du 24 Mars votant le BP 2025 pour le budget annexe « Lotissement de la Beulotière » ;
- A voté le BP 2025 pour le budget annexe « Lotissement de la Beulotière » tel que présenté ci-dessous :

Sections	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	494 483,26 €	494 483,26 €
<i>Investissement</i>	200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL	694 483,26 €	694 483,26 €

2- AMENAGEMENT DE LA RUE DU HAUT BEAUVAIS

A) Signature des marchés

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Haut Beauvais, la commune a lancé, une consultation des entreprises le 14 Avril 2025 avec dépôt du dossier de consultation sur la plateforme « achatpublic.com », selon la procédure adaptée au sens du Code de la Commande Publique. Le cabinet ABE est en cours d'analyse des offres reçues pour les 2 lots du marché. La date prévisionnelle de commencement des travaux est le 25 Aout 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité a :

- autorisé le Maire à signer les marchés, conformément au rapport d'analyse qui sera fourni par le ABE.
- autorisé le Maire à engager les travaux,
- autorisé le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

B) Missions de SPS

Dans le cadre de ce même projet, la commune doit nommer une entreprise pour assurer les missions de SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Après analyse des devis reçus (suite à la sollicitation de trois entreprises), le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise ABG Coordination pour un total de 1 350 € HT / 1 620€ TTC.

3- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

A) Tarifs 2025-2026 pour les services de Restauration Scolaire

Le Conseil Municipal avec 1 CONTRE – 0 ABSTENTION – 16 POUR a validé les tarifs du service « Restaurant scolaire » ci-dessous applicables au 1er Septembre 2025.

Restauration			Rentrée Septembre 2025
Restaurant scolaire (périodes scolaires)	Enfants	QF \leq 800	0,90 €
		800 < QF \leq 1000	1,00 €
		QF > 1000	4,10 €
	Stagiaires, apprentis, agents Restauration, Ritournelle		4,10 €
	Enseignants, autres agents		7,00 €
Absence d'inscription ou désinscription hors délai			4,10 €
En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité d'un montant de 4,10 € sera appliquée			

B) Tarifs 2025-2026 pour les services périscolaires et Croq'Loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs des services extrascolaires ci-dessous applicables au 1er Septembre 2025

Périscolaire LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	Rentrée Septembre 2025	
	Non imposable	Imposable
Péri matin	1,75 €	1,85 €
Péri soir	1,75 €	1,85 €
Sport découverte / Sport Loisirs	1,75 €	1,85 €
En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité du montant du service sera appliquée.		

Périscolaire MERCREDI	Rentrée Septembre 2025	
	Non imposable	Imposable
Péri matin 7h30/9h	1,75 €	1,85 €
Activité Matin 9h/12h	3,50 €	3,70 €
Repas 12h/13h30	4,10 €	4,10 €
Activité Après-midi 13h30/15h30	1,75 €	1,85 €
Activité Après-midi 15h30/17h	1,75 €	1,85 €
Péri soir 17h/18h30	1,75 €	1,85 €
En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité du montant du service sera appliquée.		

Croq'Loisirs, Jeunesse et Passerelle	Rentrée Septembre 2025	
	Non imposable	Imposable
Repas (acheté auprès de la maison d'accueil)	4,10 €	4,10 €
ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)	Activité Matin	3,85 €
	Activité Après-midi	3,85 €
Passerelle	Péri matin	1,75 €
	Péri soir	1,75 €
COMMUNE	Activité Matin	5,90 €
	Activité Après-midi	5,90 €
ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) Passerelle	Péri matin	1,75 €
	Péri soir	1,75 €
HORS COMMUNE	Activité Matin	6,00 €
	Activité Après-midi	6,00 €
En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité du montant du service sera appliquée.		

Activités ponctuelles (non imposable)	Prix de l'activité
Activités ponctuelles (imposable)	Prix de l'activité + 3%

C) Modification du Règlement Intérieur des services périscolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les modifications apportées au règlement intérieur et a autorisé son application dès le 25 Aout 2025. Les modifications apportées concernent la mise à jour du dossier individuel de l'enfant, en cas de changement (coordonnées, situation familiale etc ...) et le montant de la pénalité en cas de non-respect des règles d'inscription, pour le service restaurant scolaire.

D) Spectacle de fin d'année des enfants

Le spectacle de fin d'année, offert par la municipalité aux enfants des 2 écoles, aura lieu le jeudi 3 juillet à 10h30. Il s'agit du spectacle « Josette et son papa : Contes 1,2,3 » de Eugène IONESCO avec Jean-Luc BANSARD et sa boîte à musique (Théâtre du Tiroir).

4- SUBVENTION « LAVAL CYCLISME 53 » CONTRE-LA-MONTRE REGIONAL

Dans le cadre du « Contre-la-monte régional de cyclisme » organisé sur la commune par Laval Cyclisme 53, le samedi 10 mai dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € afin de participer aux frais d'organisation (en particulier les repas des coureurs et des bénévoles).

5- SUBVENTION « LE P'TIT MARCHE » - FÊTE DE LA MUSIQUE

Suite à sollicitation du « P'tit Marché » le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €, afin d'accompagner l'association dans l'organisation de sa « Fête de la musique » du 6 Juin prochain, et ainsi pouvoir équilibrer son budget.

6- SUBVENTION « LE TRIANON » - FÊTE DE LA MUSIQUE

Suite à sollicitation du « Le Trianon » le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €, afin d'accompagner l'association dans l'organisation de sa « Fête de la musique » et ainsi pouvoir équilibrer son budget.

7- COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT / BATIMENT

- Un devis a été demandé auprès de l'entreprise BGTP pour la réfection de la moitié des allées du Bassin de la Salais et du Parc de Morfelon.
- Une présentation du dossier de candidature adressé à VVF pour le maintien de la fleur a été faite aux membres de la commission. Jérôme BENEZET et Lilian BEGUE sont les élus référents pour représenter la commune lors de la visite du jury le vendredi 27 juin prochain.
- Jérôme BENEZET a fait un point sur la gestion des moutons d'Ouessant. Il y a eu quelques naissances en avril et l'association Gémo a réalisé le changement du bétail le 4 juin.
- Une demande de devis a été faite auprès de Plein Ciel pour le renouvellement des illuminations de Noël. Afin de limiter le coût, la commission a décidé de prendre un contrat sur 4 ans avec possibilité de modifier les décorations tous les deux ans. Le coût total annuel TTC est de 3 475,37 €.
- Dans le cadre de l'aménagement d'une MAM dans les locaux de l'ex-trésorerie, le dépôt de la déclaration préalable a eu lieu le 20 Mai. La remise du projet définitive a été réalisée le 27 Mai. La mairie a envoyé (le 27/05) le dossier de changement de type ERP aux services SDIS, afin de pouvoir changer la catégorie appliquée à ce bâtiment.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations :

- **Village d'Avenir** : Atelier élu le Jeudi 15 Mai dernier. Prochaine réunion le 10 Juillet à 14h30.
- **Journée citoyenne** : a eu lieu le 24 Mai dernier et a réuni environ 70 personnes.
- **Passerelle « Rue Saint-Gilles/Morfelon »** : l'implantation est faite. Les travaux redémarreront fin juin.
- **Travaux Rue Principale** : le traçage des passages piétons a eu lieu le 2 juin.
- **Lotissement Beulotiére** : Les travaux d'aménagement de voirie (2ème tranche) se poursuivent.
- **Logements Méduane Habitat** : Rappel – l'inauguration des logements aura lieu le jeudi 12 Juin à 15h. Suivie d'un pot de l'amitié en mairie.
- **Comice agricole** : Samedi 28 Juin au Genest-Saint-Isle.
- **Une opération de collecte d'anciens téléphones** : du 5 juin au 5 juillet prochain, la mairie devient point de collecte. Les téléphones collectés seront soit reconditionnés soit recyclés par l'Atelier du Bocage. Tous les téléphones sont acceptés qu'ils soient fonctionnels ou non, tactiles, à clapet ou à touches. Ils seront vidés de toutes les données personnelles grâce à des logiciels certifiés. Cette collecte organisée par Laval Agglomération, avec le soutien de l'éco organisme Écosystem, permettra également d'offrir un lot de téléphones reconditionnés à des structures d'insertion (ou de personnes en difficultés) lors de l'arrivée du Tour de France le 12 juillet.
- **Malle solidaire** : Inauguration de la friperie « La Malle Solidaire » le 23 mai dernier.
- **« L'Hôtel du libre-échange »** : pièce de théâtre le 9 juillet prochain au parc de Morfelon
- **Inauguration Bassin de la Salais** : Aura lieu le 18 Juin à 14h.
- **Présentation des activités du CCAS**
- **Séances du CM au 1er semestre 2025** : Lundi 07 Juillet, Lundi 01 Septembre, Jeudi 9 Octobre, Jeudi 13 Novembre et Lundi 08 Décembre.

Affiché le 12/06/2025

Le Maire,
François BERROU

